

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Juin 2020

L'an deux mil vingt et le vingt trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : M. Mickael MORIN à Karim DALIBEY

Secrétaire de séance : Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 19 Juin 2020	Vendredi 19 Juin 2020	Mardi 30 Juin 2020

14 –Approbation et signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre de la politique jeunesse sur le territoire du Haut Grésivaudan

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération n°20190924B en date du 24 septembre 2019 relative à la participation communale au titre de l'année 2019 pour la structuration et la labellisation d'un point information jeunesse (P.I.J.),

L'espace jeunes à Pontcharra, géré depuis le 1^{er} février 2020 par l'association Léo LAGRANGE, mène des actions éducatives à destination des 11-25 ans en donnant les moyens à tous, tout au long de la vie pour s'épanouir et s'emparer de sa citoyenneté.

Il agit, également, auprès des jeunes en rupture scolaire en complément de l'école et de la famille afin de favoriser l'égalité des chances.

Enfin, l'association Leo Lagrange propose, aux publics de tous âges, des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social.

Ces activités convergent avec la politique jeunesse portée par les élus de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, mais également, par les élus du conseil municipal du Cheylas.

Un soutien financier est apporté par la communauté de communes Le Grésivaudan à cet espace depuis 2013.

En septembre 2019, un soutien financier pour la structuration et la labellisation d'un point information jeunesse a été approuvé par délibération du conseil municipal.

Toutefois, il est nécessaire, aujourd'hui, de préciser, d'une part les objectifs que Léo Lagrange s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique publique, et d'autre part les moyens financiers que la collectivité souhaite mettre à disposition de l'association.

Ainsi, une convention définissant les modalités de partenariat doit être établie. Il est précisé que cette dernière prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020, elle est conclue pour la période de fonctionnement annuel de la Maison des Jeunes de Pontcharra soit jusqu'au 31 décembre 2020. Elle sera reconduite tacitement, chaque année.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le maire à la signer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de ladite convention,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tout document y afférant,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Décision : Adopté à l'unanimité

